

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 24 juin 2002-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Bernard FITOUSSI, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Bernard HERGOTT, représentant M. LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Claude COLLIN, CEDRA,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Jean FRANVILLE, CDR 55,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Michel CHAUGNY, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS,

Etaient invités :

- M. Francis WOJTKOWIAK, INERIS,
- M. Bernard FERY, coordonnateur « Grands Chantiers »,
- M. Jean-Paul BAILLET, ANDRA,

Etaient excusés :

- M. Jean-Paul GEOFFROY, Préfet de la Haute-Marne,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 11 mars 2002.

Pas d'observation des membres du bureau.

2) Impact des séismes sur les ouvrages souterrains.

Présentation de M. WOJTKOWIAK, de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (cf documents annexés)

3) Exécution du budget 2001 et DM 2 du budget 2002.

M. le Préfet présente l'exécution du budget 2001 qui fait apparaître un reliquat cumulé (report 2000 et reliquat 2001) de 314 589 €. Le bureau entérine les comptes 2001 et accepte le report de la somme de 314 589 €, en adoptant la décision modificative n° 2 du budget 2002.

Par ailleurs, le bureau adopte le plan de communication pour 2002 présenté par Billiotte&Co, selon la proposition de budget relative aux différentes actions mises en œuvre (parutions presse, campagne radio, affichage, mailing...), complétée le cas échéant (publications supplémentaires, prestations pour le site internet...).

4) Retour sur l'expérience DIR.

M. STERPENICH demande si la toxicité des éléments purement chimiques contenus dans les déchets est prise en compte et si l'influence de la température sur le comportement des éléments est évaluée (couplage TER/DIR).

Sur ces deux points, M. PIGUET indique que les tests ne sont pas faits dans le laboratoire de Bure, mais sont intégrés dans le programme de recherche global relatif à la voie du stockage souterrain. Suite aux observations de MM. FLEURY et ALLEMEERSCH, il précise que la prise en compte de la réversibilité se traduit beaucoup plus sensiblement dans ce programme global (notamment dans le cadre des exercices de sûreté) que dans le programme expérimental du laboratoire.

M. le Préfet, reprenant les réflexions du groupe de travail chargé d'étudier le programme du laboratoire, demande à M. PIGUET de présenter lors du prochain bureau une vue d'ensemble des recherches menées dans la voie du stockage souterrain, faisant apparaître la place du laboratoire, les conséquences de la prise en compte de la réversibilité et les éléments déterminants à acquérir d'ici 2006, ainsi qu'un planning révisé.

5) Séminaires COWAM.

Concernant le séminaire de Verdun, la retranscription de l'étude de cas et des conclusions des groupes de travail devrait être bientôt disponible. Elle sera diffusée dès que possible.

Pour le prochain séminaire en Suisse, du 12 au 15 septembre, le bureau décide, à l'exception de M. COLLIN qui rappelle son opposition de principe, de la participation de 6 membres du CLIS maximum, et alloue une enveloppe budgétaire de 3 000 € à cette fin.

Par ailleurs, M. le Préfet fait part de la proposition du cabinet Mutadis, qui souhaite associer le CLIS à un projet de recherche élargi par rapport à la thématique de COWAM, dans le cadre des programmes de la Commission Européenne. Le bureau décide de ne pas y donner suite.

6) Questions diverses.

- Accident mortel dans le puits :

M. BAILLET rappelle qu'une enquête est en cours afin de définir les responsabilités, un juge d'instruction ayant été désigné. Par ailleurs, le Président du TGI de Bar le Duc, saisi en référé par l'Inspection du travail, a ordonné l'arrêt des travaux dans les deux puits pour une durée de 5 mois au plus et la vérification de la conformité de l'équipement dans ce délai ; il a demandé que soient mis en cause les autres intervenant du chantier (ANDRA et entreprises du Groupement Fond, GFE, autres que Bouygues Travaux Publics).

M. COLLIN s'étonne de n'avoir eu des informations sur cet accident que par la presse. M. ALLEMEERSCH estime que l'ANDRA doit organiser au plus vite une réunion avec les entreprises du GFE et les élus de Haute-Marne pour faire le point sur la situation (la question étant notamment de savoir si des incidences financières ont pu avoir une influence sur la sécurité).

M. BAILLET indique que le contrat liant l'ANDRA au GFE laisse à ce dernier une totale liberté pour la conception et la réalisation de l'ouvrage, ce qui comprend les mesures prises pour assurer la sécurité, dans le respect de la réglementation du Code du travail. L'ANDRA n'exerce aucune contrainte sur ces aspects là, pas plus que sur le rythme d'avancement (pas d'application des pénalités de retard, interruption des travaux en tant que de besoin, par exemple après l'accident de décembre 2001).

Suite aux observations de MM. LHERITIER, FLEURY et FRANVILLE relatives au rôle du coordonnateur sécurité, M. BAILLET précise que, bien que payé par l'ANDRA en tant que maître d'ouvrage, il est indépendant. Toutefois, au vu de ses comptes-rendus, l'ANDRA a demandé des explications à plusieurs reprises au GFE, sans réaction.

M. WOJCIK ne comprend pas que l'ANDRA n'ait pas insisté en l'absence de réponse du GFE, surtout que les alertes ont été nombreuses (accident de décembre 2001, incident du 7 mai 2002). Sans chercher à mettre en cause tel ou tel, il considère que l'ANDRA a manqué de vigilance, peut-être pour des raisons de rendement, et se décharge trop rapidement sur le GFE.

M. le Préfet rappelle que, par delà les questions de responsabilité juridique, en tout état de cause, il convient de prendre en compte l'émotion légitime suscitée par cette tragédie, et de se fixer pour objectif une sécurité maximale de ce chantier. Il demande également à l'ANDRA de donner suite à la sollicitation de M. ALLEMEERSCH.

- M. le Préfet indique que le rapport d'activité du GIP objectif Meuse est disponible à la demande, de même qu'un document relatif aux prévisions d'activité du GIP Haute-Marne.

- M. le Préfet rend compte de l'avancement des réflexions sur l'état de référence sanitaire, avec une initiative de la Cellule interrégionale d'épidémiologie, qui doit proposer l'objet et la méthodologie d'une telle démarche. Le compte-rendu d'une réunion tenue à la DDASS de la Meuse sur cette question est à la disposition des membres du bureau.

- M. le Préfet propose de modifier le règlement intérieur du CLIS, sous réserve de l'avis du Ministère, afin de créer un poste de vice-président, chargé de le suppléer en tant que de besoin. Le bureau donne son accord de principe. La proposition de modification sera adressée aux membres du bureau pour adoption lors du prochain bureau et présentation à la prochaine réunion plénière.

- Le bureau décide de ne pas donner suite à la proposition d'adhésion à l'association Nationale des Présidents de CLI (ANCLI).

- M. PIGUET informe les membres du bureau de la mise en place de forages profonds supplémentaires hors emprise du laboratoire, pour une durée inférieure à un an, afin d'approfondir les connaissances géologiques du site.

- A l'issue de la période d'essai de M. STERPENICH, le bureau décide de la transformation de son contrat en CDI. A la demande de M. FLEURY, son rôle vis à vis de l'extérieur fera l'objet d'une redéfinition.

7) Date du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau est fixée au lundi 16 septembre 2002, à 17h30, à la mairie de Bure.

Est inscrit à l'ordre du jour, à la demande de M. COLLIN, un point sur le projet de Pôle scientifique et sur l'impact socio-économique.